L'AUTRE CANAL NANCY
Établissement Public de Coopération Culturelle

Conseil d'Administration EPCC L'Autre Canal
Séance du 1er avril 2025
Extrait du registre des délibérations
DELIBÉRATION N°294-2025

Objet : Budget primitif 2025

Exposé des motifs :

Conformément à l'article R1431-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur le budget et ses modifications.

Aussi, afin de mener à bien le programme d'activités 2025 et permettre le bon fonctionnement de l'EPCC, le Budget Primitif 2025 présenté ci-après, est proposé au vote, intégrant la reprise des résultats de l'année 2024.

SECTION D'EXPLOITATION	Rappel BP 2024	%	Rappel BP+DM 2024	%	BP 2025	%	Variation 2024/2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 916 506,78 €	56,36%	1 916 506,78 €	56,12%	2 118 363, 44 €	58,81%	201 856,66 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 290 134,85 €	37,94%	1 290 134,85 €	37,78%	1 262 500 ,00 €	35,05%	-27 634,85 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	66 040,24 €	1,94%	66 790,06€	1,96%	80 750,00 €	2,24%	13 959,94 €
Chapitre 66 Charges financières	500,00 €	0,01%	500,00 €	0,01%	0,00€	0,00%	-500,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	3 500,00€	0,10%	3 500,00 €	0,10%	10 000,00 €	0,28%	6 500,00 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00%	950,18€	0,03%	0,00 €	0,00%	-950,18 €
Chapitre 69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00€	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 023 *Virement à la section d'investissement*	0,00€	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 042D *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	123 885,92 €	3,64%	136 613,92€	4,00%	130 400,00 €	3,62%	-6 213 ,92 €
Chapitre D002 Déficit d'exploitation reporté	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**3 400 567,79 €**	**100,00%**	**3 414 995,79 €**	**100,00€**	**3 602 013,44 €**	**100,00%**	**187 017,65 €**

Chapitre 013 Atténuation de charges	16 459 ,54€	0,48%	27 987,54€	0,82%	0,00€	0,00%	-27 987,54 €
Chapitre 70 Vente de produits, prestations de services	1 324 309,12 €	38,94%	1 324 309,12 €	38,78%	1 526 098,00 €	42,38%	201 788,88 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	1 816 630,98 €	53,42%	1 816 630,98 €	53,20%	1 763 192,00 €	48,95%	-53 438,98 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	20 844,50 €	0,61%	20 844,50 €	0,61%	16 000,00 €	0,44%	-4 844,50 €
Chapitre 76 Produits financiers	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	10 904,00 €	0,32%	10 904,00 €	0,32%	33 500,00 €	0,93%	22 596,00 €
Chapitre 78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 042R *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	76 703,55 €	2,26%	79 603,55€	2,33%	83 000,00 €	2,30%	3 396,45 €
Chapitre R002 Excédent d'exploitation reporté	134 716,10 €	3,96%	134 716,10€	3,94%	180 223,44 €	5,00%	45 507,34 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**3 400 567,79 €**	**100,00%**	**3 414 995,79 €**	**100,00%**	**3 602 013,44 €**	**100,00%**	**187 017,65 €**
ECART RECETTES/DÉPENSES EXPLOITATION	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	Rappel BP 2024	%	BP+DM 2024	%	BP 2025	%	Variation 2024/2025
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,68%	3 879,00€	1,20%	4 500,00 €	2,09%	621,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	215 815,11 €	73,28%	241 364,11€	74,30%	128 451,89 €	59,48%	-112 912,22 €
Chapitre 26D Participations et créances rattachés à des participat°	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €

Chapitre 040D *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	76 703,55 €	26,04%	79 603,55€	24,50%	83 000,00 €	38,43%	3 396,45 €
Chapitre D001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00%	0,00€	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**294 518,66 €**	**100,00%**	**324 846,66 €**	**100,00%**	**215 951,89 €**	**100,00%**	**-108 894,77 €**
Chapitre 13 Subventions d'investissement	167 108,58 €	56,74%	184 708,58€	56,87%	0,00 €	0,00%	-184 708,58
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 28 Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 021 *Virement de la section d'exploitation*	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 040R *Opérations d'ordre de transfert entre sections*	123 885,92 €	42,06%	136 613,92€	42,05%	130 400,00 €	60,38%	-6 213,92 €
Chapitre R001 Excédent d'investissement reporté	3 524,16 €	1,20%	3524,16€	1,08%	85 551 ,89 €	39,62%	82 027,73 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**294 518 ,66 €**	**100,00%**	**324 846,66 €**	**100,00%**	**215 951, 89 €**	**100,00%**	**-108 894,77 €**
ECART RECETTES/DÉPENSES INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**	**X**	**0,00 €**
TOTAL DES DÉPENSES	**3 695 086,45 €**	**X**	**3 739 842,45 €**	**X**	**3 817 965,33 €**	**X**	**78 122,88 €**
TOTAL DES RECETTES	**3 695 086,45 €**	**X**	**3 739 842,45 €**	**X**	**3 817 965,33 €**	**X**	**78 122,88 €**

Ce budget primitif 2024, proposé en annexe au format règlementaire M4, s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 28 février 2025.

Il est présenté équilibré pour un montant total de 3 817 965,33€, en augmentation de 78 122,88€ par rapport au BP+DM 2024, répartis de la manière suivante :

→ 3 602 013,44 € € pour la section d'exploitation, en augmentation de 187 017,65€ par rapport au BP+DM 2024

→ 215 951,89€ pour la section d'investissement, en baisse de -108 894,77€ par rapport au BP+DM 2024

Le détail ligne par ligne et en lecture analytique est annexé à la présente délibération.

Ce budget primitif 2024 s'inscrit dans le contexte suivant :

→ Sur le plan conjoncturel, L'Autre Canal a vu sa situation financière s'améliorer grandement en 2023 et 2024 avec deux résultats d'exploitation positifs. Après le meilleur résultat d'exploitation de l'établissement depuis sa création en 2023, c'est en 2024 le meilleur résultat de clôture de l'établissement en 18 années sur les 2 sections : 180 223,44€ sur l'exploitation et 85 551,89€ sur l'investissement, soit un total de 265 775,33€, sur un volume budgétaire lui-même jamais atteint (3 559 972,41€ de recettes totales dont 3 244 452,57€ en exploitation). Pour rappel, ces résultats font suite à 3 années déficitaires sur l'exploitation entre 2020 et 2022 avec une clôture 2022 à -184 635,45€ (clôture négative la plus importante depuis la création de l'établissement). En deux années, l'EPCC a donc su trouver les voies d'un rééquilibrage positif, avec notamment le soutien exceptionnel du CNM en 2023 et un nouveau projet d'établissement pleinement déployé en 2024 combiné à une gestion rigoureuse de l'ensemble des charges.

→ Sur le plan structurel, LAC reste sur un modèle économique très dépendant de son activité de diffusion, nécessitant de conforter l'important volume annuel ayant vocation à générer un solde d'activité positif, tant en termes de production/co-production que de location des salles (+205 590€ de prévision pour 2025), à corréler à l'activité de bar (+155 500€ de marge prévisionnelle). Si l'on rajoute à ces deux marges celle des autres locations de salles hors diffusion (+12 000 €), le prévisionnel positif de cet ensemble est à 373 090€. La marge artistique de l'établissement (écart entre charges fixes et produits fixes constitués des 3 contributions statutaires et de la compensation de loyer attribuée par la Ville de Nancy) reste très largement négative sur un montant qui est au-delà de -300K€. Les contributions et compensation de loyer des 3 partenaires publics membres de l'EPCC représentent respectivement, dans le budget d'exploitation, 6,94% pour la Région, 9,30% pour l'État et 24% pour la Ville de Nancy soit un total de 40,24% de produits fixes. Les charges bâtimentaires restent élevées à hauteur de 18,16% du budget, le lieu ayant bientôt 20 ans et étant très fréquenté ; celles relatives à la rémunération des permanents restent contenues à 27,22% du total du budget, en légère baisse par rapport à 2024. Le nouveau projet artistique, culturel et territorial de LAC étant en dynamique sur les enjeux d'action culturelle, de jeunesse, d'action territoriale, d'accompagnement des pratiques et les actions transversales dédiés à la vie du lieu et aux engagements Inclusion-Égalité-Citoyenneté-Écologie, ces tendances se traduisent budgétairement à la fois en volume et en % du budget total, même si ce dernier reste à un niveau relativement mesuré (100 200€ soit 2,8% du budget pour Echappées Sonores, 68 600€ soit 1,9% du budget pour les actions jeunesse et vie étudiante, 111 600€ soit 3% du budget pour l'accompagnement et 30 700€ soit 0,85% du budget pour les actions partenariales et IECE = 311 100€ soit 8,55% du budget. Malgré l'important volume budgétaire de l'établissement et sa forte résilience, sa dépendance à des produits variables provenant d'une densité d'activité avec obligation de résultat à hauteur de 59,76% reste une fragilité structurelle évidente.

A. SUR LA SECTION D'EXPLOITATION

1. Concernant les charges à caractère général (chapitre 011)

Sur l'assiette globale et par rapport au BP+DM 2024, il est proposé une inflexion de + 201 856,66€ reposant sur :

- Une augmentation des achats de prestations artistiques (604) afin notamment de conforter la marge artistique positive sur la mission de programmation, permettant de financer les autres missions SMAC
- Une augmentation du coût du loyer bâtimentaire suite à la révision de l'indice des loyers des activités tertiaires (6132)
- Une augmentation des locations mobilières (6135) de matériel technique pour les différentes activités SMAC
- Une augmentation du coût des prestations de maintenance du parc et des installations techniques (6156)
- Une augmentation de la couverture assurantielle suite aux changements de contrats intervenus en 2024 (6161)

- Une augmentation des coûts de voyages et réception liés à la programmation, à l'action culturelle et à l'accompagnement (6256 & 6257)
- Une augmentation des coûts d'entretien du bâtiment suite au renouvellement du marché en 2024 (6283)
- Une augmentation des achats de prestations extérieures (6288) notamment celles liées à la conduite du projet commun avec L'Octroi

Les charges à caractère général représentent 58,81% du total du BP 2025.

2. Concernant les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Sur l'assiette globale et par rapport au BP+DM 2024, il est proposé une inflexion de -27 634,85€ reposant sur :
- Le non-remplacement immédiat du poste d'attaché à l'accueil, au développement des usagers et à la vie du lieu vacant depuis décembre dernier
- Un maintien à 50% du chargé des chantiers transversaux et innovants (poste mutualisé depuis octobre avec l'ATP Rives-de-Meurthe)
- Une absence de provisions de crédits en vue de départs de salariés dans le courant de l'année tel que cela s'est produit en 2024
- Le maintien des primes aux salariés sur les modalités de l'année 2024

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 35% du total du BP 2025.

Concernant les autres charges représentant les 6,19% restant du budget (charges de gestion courante - 65 - / redevances droits d'auteur, charges financières - 66 -, charges exceptionnelles - 67 - / crédits dédiés notamment à des remboursements de billets suite à des annulations de dates et opérations d'ordre de transfert entre sections - O42D - / dotations aux amortissements), elles sont contenues à hauteur totale de 221 150€, tout en connaissant de la variabilité, notamment concernant les dotations aux amortissements en raison des récents investissements techniques.

3. Concernant les recettes

Les ventes de produits et prestations (chapitre 70) sont proposées pour un montant de 1 526 098€ représentant 42,38% du total du budget. Elles intègrent notamment les recettes de billetterie (7061) pour un montant en hausse à 827 265€, les recettes de bar (707) pour un montant de 355K€ et les recettes liées aux locations (7083) pour un montant de 243 675€.

Les contributions et subventions d'exploitation (chapitre 74) sont proposées pour un montant de 1 763 192€ soit 48,95% du total du budget. Elles intègrent les contributions statutaires de la Ville de Nancy (450K€ + 394 852,71€ de compensation de loyer + 20K€ de Mieux Produire Mieux Diffuser), de la Région Grand Est (250K€) et de l'Etat/DRAC Grand Est (320K€ + 15K€ de Mieux Produire Mieux Diffuser) ; Elles comprennent par ailleurs des soutiens complémentaires de la part du Département, de la Métropole, de la SACEM, du CNM et l'ensemble des aides sollicités dans le cadre des divers appels à projets.

Les autres produits de gestion courante (75) sont proposés à hauteur de 16 000€, correspondant à la part salariale des Tickets Restaurant.

Les autres produits exceptionnels (77) sont proposés à hauteur de 33 500€, incluant l'apport du fournisseur de boissons (MD Boissons), le mécénat prévu en augmentation et des recettes de produits de cession (revente de matériel technique).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042R) sont proposées pour un montant de 83 000€, correspondant à la reprise sur les subventions d'investissement.

Le report de l'excédent d'exploitation est comptabilisé pour un montant de 180 223,44€ sur le chapitre D002.

B. SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette étape du BP, les prévisions d'investissement portent sur :

- Du matériel mobilier pour l'espace accueil des studios, les loges artistes et 2 bureaux partagés
- Du matériel de visioconférence dans 2 bureaux partagés situés à l'étage
- Un système de contrôle d'accès au bâtiment par visioconférence
- Du matériel technique et scénique
- Du matériel mobilier pour les espaces d'accueil public

Ces crédits sont inscrits au chapitre 21 pour un total de 128 451,89€, représentant 59,48% du total.

4500€ sont prévus au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour l'acquisition de nouveaux outils informatiques.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040D en dépenses pour 83K€ et 040R en recettes pour 130 400€) représentent les reprises sur les subventions d'équipement et les amortissements.

Le total de la section d'investissement est proposé à hauteur de 215 951,89€ intégrant le report du résultat 2024 à hauteur de 85 551,89€.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- de valider le Budget Primitif 2025 de l'EPCC L'Autre Canal
- d'autoriser le directeur de l'EPCC à effectuer toutes démarches utiles en vue de l'obtention de subventions de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole, des communes et de tout autre organisme public et privé pour le financement de projets prévus au Budget Primitif 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote :
M. Bertrand MASSON ; Mme Véronique ERNEST ; M. Morand PERRIN ; Mme Elise SERVERIN ; Mme Florence FORIN ; M. Claude-Jean ANTOINE ; M. Yves COLOMBAIN ; Mme Emmanuelle CUTTITTA ; Monsieur Vincent RULOT ; Mme Alice CHATARD ; M. Bertrand BIANCHINI
Avaient donné procuration écrite pour le vote :
Mme Martine LIZOLA à M. Bertrand MASSON
Mme Isabelle CHARDONNIER à Mme Florence FORIN
Mme Danièle NOEL à Mme Véronique ERNEST
M. Philippe MORENVILLIER à M. Claude-Jean ANTOINE

Fait à Nancy le 1er avril 2025

Bertrand MASSON
Le Président

Certified by yousign

Claude-Jean ANTOINE
Le Secrétaire de séance

Certified by yousign

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-054-493549224-20250401-DELIB294_20